



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rugby

Question écrite n° 6163

Texte de la question

M. Jean-David Ciot attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la direction nationale d'aide et de contrôle de gestion (DNACG) qui assure, au sein de la Ligue nationale de rugby et de la Fédération française de rugby, et conformément à l'article L. 132-2 du code du sport, le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs disputant les championnats professionnels et fédéraux. La DNACG s'est dotée d'un conseil supérieur seul habilité à prononcer des sanctions à l'encontre des clubs sur la base des éléments fournis par des commissions de contrôle spécialisées. À l'heure où chacun attend du mouvement sportif une exemplarité financière et où le Gouvernement a affirmé son attachement à la stabilité des championnats français, il apparaît cependant sur le site internet de la Ligue nationale de rugby que le siège de l'État au sein du conseil supérieur de la DNACG demeure vacant de longue date. Il s'enquiert par conséquent de l'agenda dans lequel le Gouvernement entend procéder à la désignation de son représentant, ainsi que des critères qui présideront à sa nomination.

Texte de la réponse

La Direction nationale d'aide et de contrôle de gestion de la Fédération française de rugby est composée d'un conseil supérieur, d'une commission de contrôle des championnats professionnels et d'une commission de contrôle des championnats fédéraux. Au sein du conseil supérieur, il est prévu une personnalité qualifiée représentant l'Etat. Celle qui avait été désignée était un membre de l'Inspection générale du ministère chargé des sports qui siégeait en tant que de besoin en fonction des situations examinées par le Conseil. Cette personne est décédée en cours de mandat. A la suite des élections qui se sont déroulées à la Fédération française de rugby, l'ensemble des commissions prévues dans ses statuts et règlements intérieurs va être renouvelé. C'est à cette occasion que le ministère chargé des sports sera saisi, considérant que la personne qui sera désignée devra avoir des compétences juridiques ou financières, ainsi qu'une connaissance de la situation du rugby professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-David Ciot](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6163

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5354

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1640